



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 6 FEVRIER 2017 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice..... : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30..... : 28
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Claude ROBERT en tant que secrétaire de séance.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteur : Monsieur HÉLÈNE, quatrième adjoint, Président de la Commission d'Appel d'Offres

❖ Réalisation d'un troisième groupe scolaire sur le site de Montjoie – Concours sur esquisse – Arrêt de la liste des participants à la suite de l'avis motivé du jury de concours du 27 janvier 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Arrête la liste des candidats du concours comme suit :

- 1) Le GPT Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes / Terrel / BET Louis Choulet / SATL Techniques et Chantiers / Bertrand Masse / Emacoustic / Wonderfullight / CSD Associés / Via Infrastructures - Mandataire Marjan Hessamfar & Joe Vérons Architectes de Bordeaux,



- 2) Le GPT EURL Nicolas Favet Architectes / Matthieu Prud'homme Architecte / Coretude / BIIC / Teckicea / Pascal Loison / Mayot et Toussaint Paysagistes / Gamba – Mandataire EURL Nicolas Fayer Architectes de Montreuil,
- 3) Le GPT Bourgueil & Rouleau / C2A / HR Conseils / BET Callu / Ite / Itac / Inevia / Agence Aurea - Mandataire Bourgueil & Rouleau de Tours
- 4) Le GPT Atelier Reynald Eugène / Atelier Claude Blanchet / Egis bâtiment / Acoutex Ingénierie / A2I / Claude Boudvin - Mandataire Atelier Reynald Eugène de Tours.

QUESTIONS DIVERSES

1) Composition du jury de concours

Monsieur FIEVEZ signale qu'une réunion est prévue avec le même jury le vendredi 5 mai 2017. Il souhaiterait savoir s'il est envisagé qu'un représentant des usagers, tel qu'un représentant de l'Education Nationale, soit présent à ce jury pour donner son avis sur les propositions des architectes.

Monsieur le Député-Maire répond que cela n'est pas possible car le Conseil de l'Ordre l'interdit.

Monsieur LE VERGER, Directeur des Services Techniques, précise que le Conseil de l'Ordre a fait un recours en demandant à ce que les personnes qui interviennent dans le jury ne soient que des architectes.

Madame BAILLEREAU confirme qu'effectivement ce sont des contraintes juridiques auxquelles on ne peut pas déroger. Par contre elle précise qu'une réunion se tiendra avec les directrices d'écoles ainsi que l'inspectrice de secteur Isabelle LECLERC.

Madame BERTHELOT précise que l'article 89 du décret n° 2016-360 réglemente la composition de ce jury.

2) Article sur la qualité de l'eau de Saint-Cyr-sur-Loire

Monsieur FIEVEZ rappelle l'article paru dans la presse dénonçant une mauvaise qualité de l'eau dans la région et dont les analyses seraient différentes de ce qui avait été énoncé précédemment. Il souhaiterait, lors d'une prochaine commission, avoir une réponse exacte de la situation.

Monsieur le Député-Maire répond que **Monsieur KERGOSIEN**, directeur du Syndicat des Eaux, sera invité lors d'une prochaine commission municipale, afin que ce dernier puisse fournir de meilleures explications.

Le Maire,

Philippe BRIAND